

## DELIBERATION N° 88/01-01 - ETUDE D'AMENAGEMENT "LES TERRASSES :

Monsieur KIELISZEK, adjoint délégué aux travaux, rappelle à l'Assemblée que par délibération en date du 27 Avril 1987, le Conseil Municipal avait décidé de donner un accord de principe sur l'acquisition du terrain vague situé entre la rue du Grand Chemin et l'Allée des Terrasses, à la suite de l'éboulement du mur de soutènement. A cette occasion il avait été décidé d'aménager la rue du Grand Chemin ainsi que son intersection avec la rue du Mont et de créer un espace vert sur l'actuel terrain vague.

Pour ce faire, il convient de confier l'étude et le contrôle à un bureau d'étude, dont les éléments de la mission seront les suivants :

- Avant-projet détaillé (APD)
- Spécifications techniques détaillées (STD)
- Plan d'exécution des ouvrages (PEO)
- Dossier de consultation des entreprises (DCE)
- Assistance marché de travaux (AMT)
- Contrôle général des travaux (CGT)
- Réception et décompte des travaux (RDT)
- Dossier des ouvrages exécutés (DOE)

Sa rémunération sera établie sur un coût d'objectif de 648 708, 08 F H.T., soit 769 367, 78 F T.T.C., au taux de 9,05 %, selon la phase d'étude.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
décide à l'unanimité :

- de désigner le Bureau d'Etude SEFIBA (2 bis, rue de la Crédence - 54600 VILLERS-LES-NANCY),
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement proposé par le Bureau d'Etude,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif de 1988.